



COMMISSIONS PROFESSIONNELLES PARITAIRES
INDUSTRIE VAUDOISE DE LA CONSTRUCTION

CN - Tableau des salaires minimums 2026

Membres/Affiliés : Dès le 1er janvier 2026 (accord UNIA/SYNA et SSE le 12 décembre 2025)

Dissidents : Dès le 1er avril 2026 (ACF du 5 mars 2026)

Travaux du secteur principal de la construction (art. 37 CN)

Classe	Fonction / Qualification		Remarques	Salaire horaire CHF	Salaire mensuel CHF
CE	Chef d'équipe	Travailleur qualifié (CFC) ayant suivi avec succès une école de chef d'équipe reconnue par la CPSA ou travailleur étant considéré comme tel par l'employeur.		36.60	6'442.00
Q	Ouvrier qualifié avec CFC + 3 ans pratique	Travailleur qualifié en possession d'un certificat professionnel (i.e CFC suisse ou titre étranger équivalent) reconnu par la CPSA et ayant travaillé 3 ans sur les chantiers.	Les années d'apprentissage comptent dans le calcul des 3 ans de pratique.	34.00	5'988.00
A	Ouvrier qualifié titulaire d'une AFP	Travailleur ayant achevé la formation d' aide-maçon (AFP)	Un catalogue établi par la CPSA fixe les formations spécialisées cours et certificats donnant droit à la classe de salaire A.	32.80	5'776.00
	Ouvrier qualifié titulaire d'un certificat étranger non jugé équivalent à un CFC	Travailleur ayant achevé la formation d' assistant-construteur de routes (AFP)			
	Ouvrier qualifié de la construction sans certificat professionnel	Travailleur qualifié : 1. en possession d'une attestation de cours reconnue par la CPSA ou 2. reconnu expressément comme tel par l'employeur ou 3. au bénéfice d'un certificat de capacité étranger non reconnu par la CPSA comme donnant droit à la classe Q.	Le travailleur garde sa classification A lors d'un nouvel emploi dans une autre entreprise.		
B	Ouvrier de la construction avec connaissances professionnelles	Ouvrier avec connaissances professionnelles, mais sans CFC qui, du fait de sa bonne qualification a été promu par l'employeur de la classe C à la classe B. Sauf annonce à la Commission, la règle générale est que cette promotion intervienne au plus tard après trois ans (36 mois; base de calcul: emploi à 100%) d'activité d'ouvrier de la construction dans la classe de salaire C (y compris les engagements dans des entreprises bailleresse de services)	Le travailleur garde sa classification dans la classe de salaire B lors d'un nouvel emploi dans une autre entreprise.	31.00	5'458.00
C	Ouvrier de la construction	Travailleur de la construction sans connaissance professionnelle		27.75	4'885.00

Secteur du sciage de béton (Annexe 12 CN)

Classe	Fonction	Salaire horaire CHF 2030 h annuelles	Salaire mensuel CHF
CE	Chef d'équipe	39.60	6'702.00
Q	Ouvrier qualifié de la construction avec certificat professionnel	35.40	5'988.00
A	Ouvrier qualifié de la construction	34.15	5'776.00
B	Ouvrier de la construction avec connaissances professionnelles	32.25	5'458.00
C	Ouvrier de la construction	28.90	4'885.00

Travaux spéciaux de génie civil (Annexe 11 CN)

Classe	Fonction	Salaire horaire CHF 176h/mois	Salaire mensuel CHF
CE	Chef d'équipe	36.60	6'442.00
Q	Ouvrier qualifié de la construction avec certificat professionnel	33.55	5'906.00
A	Ouvrier qualifié de la construction	32.40	5'698.00
B	Ouvrier de la construction avec connaissances professionnelles	30.25	5'322.00
C	Ouvrier de la construction	27.35	4'813.00